

Monsieur le Ministre de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques,

Je vous écris pour vous signifier MA SUGGESTION en appui à un plan d'action décisif pour lutter contre la crise climatique.

Préoccupation générale

La seule position raisonnable et responsable en ce moment critique de notre histoire est de déployer les nombreux moyens dont le Québec dispose et de faire converger tous les efforts en vue d'atteindre cet objectif.

Le temps n'est plus aux demi-mesures, et la population du Québec est prête à appuyer les changements nécessaires à apporter à notre consommation et nos **transports** pour bâtir une société résiliente et sobre en carbone.

Mais pour réussir, nous avons besoin de leadership, de cohérence et de courage. Avec du coeur et de l'ambition, nous pouvons montrer la voie.

Nous sommes prêts à aller de l'avant et vous demandons de ne pas reculer devant l'ampleur du défi. C'est pourquoi on vous a déjà demandé de mettre en place les mesures et initiatives suivantes :

Lancer une vaste campagne de sensibilisation et un programme éducatif aux changements climatiques et à la transition écologique pour renforcer l'appui de la population aux mesures qui seront mises en oeuvre, et valoriser les transformations nécessaires de nos modes de vie.

Planifier l'élimination des véhicules à combustion interne pour que 100 % des ventes de nouveaux véhicules soient à zéro émission en 2030 en bonifiant la réglementation et en supportant les initiatives en vue d'y arriver.

Suggestion personnelle

Pour réduire l'empreinte écologique du transport routier à court terme, j'aurais une piste de réduction de gaz à effet de serre à vous suggérer.

Constatations

On constate que sur les autoroutes la limite de vitesse officielle est de 100 Km/h, mais la plupart des véhicules roulent en moyenne de 10 à 20 km/h plus rapidement. Des études scientifiques confirment que cette hausse de vitesse

occasionne une hausse de consommation d'essence de 10 à 20 % pour le même trajet.

Solution simple

Pour réduire d'autant la consommation d'essence et la production de gaz à effet de serre, il s'agit simplement de limiter effectivement la vitesse à 100 km/h.

Cette solution est assez simple : Il ne s'agit donc que de faire respecter les limites de vitesses maximum applicables tel qu'indiquées sur les panneaux indicateurs soit 100 km /h. Il n'y a pas de raison de ne pas faire respecter le code routier promulgué par le ministère des transports.

Ma suggestion de solution à des caractéristiques intéressantes a plusieurs points de vue :

Applicabilité

- Tout est déjà en place. Il n'y a qu'à faire respecter les panneaux indicateurs qui indiquent bien les vitesses maximum légales.

- Cette solution est applicable car une réduction une limite de vitesses encore moindre a déjà été appliquée ici même au Québec par le passé pour d'autres motifs.

- Une solution beaucoup plus drastique est appliquée dans de nombreuses villes Asiatique souffrant de pollution excessive par les transports. Dans certaines villes de Chine, la vitesse maximale est réduite à 0 Km/h pour la moitié des véhicules une journée sur 2. En effet les véhicules avec numéro de plaque d'immatriculation pair, ne peuvent circuler que les jours pairs et les véhicules avec numéro de plaque impair, ne peuvent circuler que les jours impairs. N'attendons pas d'en être rendu à ce niveau de pollution ici-même avant d'être obligé d'en faire autant.

Frais d'Implantation

La mise en œuvre de cette solution est sans frais et procure des réductions de couts substantiels en termes de consommation d'essence aux usagers. Elle réduit aussi la production de pollution et de gaz à effet de serre. Elle a donc des avantages pour les consommateurs d'essence et pour l'environnement de tous.

Promotion de cette solution

Cette solution peut même volontairement être appliquée immédiatement par tous ceux qui utilisent des véhicules à essence.

Il faut faire connaître l'impact des excès de vitesse sur les frais d'essence et sur l'environnement.

Il ne s'agit que de faire la promotion de respecter à la lettre les limites de vitesses, comme on fait déjà la promotion pour d'autres aspects du code de la route :

ne pas conduire sous faculté affaiblie sous l'effet de l'alcool ou la drogue,

ne pas conduire en utilisant les téléphones cellulaires,

éviter les distractions au volant...

A cela, on rajouterait la promotion de ne pas conduire en polluant excessivement par une vitesse excessive.

Revenus supplémentaires

Les contrevenants probables feraient les frais d'une source de revenu supplémentaire disponible à utiliser pour la cause environnementale (un genre de fond vert financé a même les contrevenants pour le bien de tous).

Les contraventions pourraient même être automatisées par des détecteur radar comme le système de péage automatique le pont de l'autoroute 25 à Montréal. Ce système peut automatiquement identifier les propriétaires de véhicules pour leur facturé le péage même s'il ne dispose pas de vignette. Un système semblable jumelé avec des détecteurs de vitesse pourrait préparer automatiquement les contraventions pour excès de vitesse. La surveillance de vitesse par radar portatif avec des policiers est chose du passé car elle a un potentiel d'efficacité de dissuasion insuffisant.

Avantage connexes

Cette solution réduirait aussi le taux d'accidents mortel sur la route souvent causé par des accidents à haute vitesse. La réduction des décès par accidents routier stagne malgré les campagnes de sécurité routière. Cette solution réduirait aussi la pollution par le bruit à proximité des autoroutes sans nécessiter la construction d'aménagements insonorisants.

Urgence

L'urgence climatique nécessite de grands efforts de la part de tous et plus particulièrement des plus grand pollueurs, c'est-à-dire ceux qui circulent trop vite au-delà des limites légales.

Cette solution est en conformité avec le principe du pollueur-payeur en ciblant les automobilistes plus pollueurs par leur vitesse excessive sur les routes.

Devant l'urgence de la situation environnementale une solution qui peut être très rapidement mise en place est très avantageuse.

Merci de prendre en compte ces recommandations, pour bâtir un plan climat fort qui répond à l'urgence climatique. Veuillez, Monsieur le Ministre, accepter l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre Parent